



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

# **Corrigé du sujet d'examen - E4 - ICAF et méthodologie de projet - BTS SP3S (Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social) - Session 2017**

## **1. Contexte du sujet**

Ce corrigé traite du sujet d'examen de l'épreuve E4 du BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social, session 2017. Le thème principal est l'évolution des politiques publiques en faveur de la jeunesse, les inégalités sociales persistantes et les enjeux des dépenses sociales. Les étudiants doivent démontrer leur compréhension des dispositifs en place et leur capacité à analyser les enjeux sociaux et économiques liés à la jeunesse.

## **2. Correction des questions**

### **Question 1**

**Idée de la question :** Présenter les dispositifs et mesures mis en œuvre pour répondre aux besoins des jeunes.

**Raisonnement attendu :** L'étudiant doit identifier et décrire les principales politiques publiques et dispositifs mis en place depuis les années 80 pour soutenir les jeunes. Cela inclut les Missions Locales, la Délégation Interministérielle à l'Insertion des Jeunes, le Service civique, et d'autres mesures spécifiques.

Depuis les années 80, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre pour répondre aux besoins des jeunes en matière d'emploi, d'éducation et de logement. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- **Missions Locales (1982)** : Créées pour aider les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système éducatif sans qualification à s'insérer sur le marché du travail.
- **Délégation Interministérielle à l'Insertion des Jeunes (1983)** : A pour but de coordonner les efforts de l'État en matière d'insertion professionnelle des jeunes.
- **Plan "Agir pour la jeunesse" (2009)** : Vise à améliorer l'information et la professionnalisation des jeunes de moins de 26 ans.
- **Service civique (2010)** : Permet aux jeunes de s'engager dans des missions d'intérêt général tout en recevant une indemnité.
- **Revenu de Solidarité Active (RSA)** : Introduit pour aider les jeunes en difficulté financière.

Ces dispositifs visent à améliorer l'accès à l'emploi, à l'éducation et au logement, en tenant compte des spécificités et des besoins des jeunes adultes.

### **Question 2**

**Idée de la question :** Montrer que des inégalités sociales persistent malgré la mise en place de ces dispositifs. Expliquer pourquoi.

**Raisonnement attendu :** L'étudiant doit démontrer que malgré les efforts des politiques publiques, des inégalités subsistent en matière d'accès à l'emploi, au logement et à l'éducation, en s'appuyant sur des données et des exemples concrets.

Malgré les dispositifs mis en place, des inégalités sociales persistent parmi les jeunes. Ces inégalités se manifestent principalement par :

- **Accès à l'emploi** : Les jeunes issus de milieux défavorisés rencontrent plus de difficultés à trouver un emploi. Le taux d'emploi est de 80 % pour ceux sortant de l'enseignement supérieur,

contre seulement 30 % pour ceux n'ayant pas dépassé le collège.

- **Accès au logement** : Les jeunes éprouvent des difficultés à accéder à un logement indépendant, souvent en raison de revenus insuffisants et d'un marché locatif tendu.
- **Inégalités de formation** : Les disparités d'accès à l'éducation sont également marquées, avec une reproduction des inégalités d'origine sociale qui affecte les chances de réussite.

Ces inégalités sont exacerbées par des facteurs tels que le chômage structurel, la précarité des emplois et le manque de soutien familial, ce qui rend difficile l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

### Question 3

**Idée de la question :** Présenter les enjeux des politiques publiques en faveur de la jeunesse.

**Raisonnement attendu :** L'étudiant doit expliquer comment les politiques publiques peuvent être perçues comme un investissement social et les bénéfices à long terme qu'elles peuvent engendrer.

Les enjeux des politiques publiques en faveur de la jeunesse sont multiples et peuvent être considérés comme un investissement social. Parmi ces enjeux, on peut relever :

- **Investissement dans le capital humain** : Les dépenses en éducation et en formation favorisent l'employabilité des jeunes, ce qui peut conduire à une meilleure productivité et à une croissance économique.
- **Réduction des inégalités** : En soutenant les jeunes défavorisés, les politiques publiques peuvent contribuer à réduire les inégalités sociales et à favoriser une société plus équitable.
- **Prévention des risques sociaux** : Investir dans la jeunesse permet de prévenir des problèmes sociaux tels que le chômage de longue durée, la précarité et l'exclusion sociale.

En somme, ces politiques ne doivent pas être vues uniquement comme des coûts, mais comme des investissements qui génèrent des retours économiques et sociaux à long terme.

## 3. Synthèse finale

**Erreurs fréquentes :** Les étudiants ont souvent tendance à négliger l'importance des données chiffrées pour étayer leurs arguments. Ils peuvent également omettre de faire le lien entre les dispositifs et les inégalités persistantes.

**Points de vigilance :** Il est crucial de bien structurer ses réponses en répondant précisément à chaque partie de la question. Utiliser des exemples concrets et des données issues des annexes peut renforcer l'argumentation.

**Conseils pour l'épreuve :**

- Lire attentivement chaque question pour bien comprendre ce qui est demandé.
- Organiser ses idées avant de rédiger pour assurer une réponse claire et cohérente.
- Utiliser des exemples concrets et des références aux annexes pour illustrer ses propos.
- Veiller à respecter le temps imparti pour chaque question afin de ne pas se précipiter à la fin.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.